

DIRECTION DES AFFAIRES CRIMINELLES ET DES GRACES
CASIER JUDICIAIRE NATIONAL

PROCEDURE D'APOSTILLE DES BULLETINS N° 3 DESTINES A ETRE PRODUITS A L'ETRANGER



**Suppression de la certification
du Casier judiciaire national**

La véracité de la signature et de la qualité du signataire est garantie par le dépôt d'un modèle original de bulletin N°3 et des signatures des magistrats du Casier judiciaire national auprès de la Cour d'appel de Rennes.

Il découle de cette simplification de procédure une réduction des délais grâce à la transmission directe des demandes à apostiller au service compétent.

Comment obtenir le bulletin N° 3 de casier judiciaire avec apostille ?

1

Internet www.cjn.justice.gouv.fr (uniquement pour les personnes nées en France)

→ Il appartient à la personne qui en fait la demande de transmettre le ou les originaux des bulletins N° 3 à la Cour d'appel de Rennes



Monsieur le Procureur Général
près la cour d'appel de RENNES
Service de l'Apostille
Place du Parlement de Bretagne
CS 66423
35064 RENNES CEDEX

2

Courriel cjn@justice.gouv.fr (uniquement pour les personnes nées hors de France)
Joindre obligatoirement un justificatif d'état civil au format GIF ou JPEG

3

Courrier Casier judiciaire national 44317 Nantes cedex 3
Fax 02 51 89 89 18 (en cas d'urgence)

→ Pour les personnes nées hors de France, joindre obligatoirement un justificatif d'état civil

→ Le courrier ou le courriel doit mentionner la demande d'apostille

→ Le Casier judiciaire transmettra directement l'extrait au service de l'apostille de la Cour d'appel de Rennes

4

Vous pouvez également vous présenter sur place 107, rue du Landreau à Nantes (44)
Du lundi au vendredi de 8h30 à 17h, le samedi de 9h30 à 12h15

EN TOUTE HYPOTHESE, LA COUR D'APPEL DE RENNES RETOURNE LE B3 APOSTILLE AU DEMANDEUR